

Mardi 12 octobre 1971,
à 15 h 20

NEW YORK

Président : M. Narciso G. REYES (Philippines).

En l'absence du Président, M. Brito (Brésil), vice-président, prend la présidence.

DÉCLARATIONS GÉNÉRALES (fin)

et

POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR

Rapport du Conseil économique et social [chapitres III à VII, VIII (sections A à E), IX à XIV, XXI et XXII] (suite) [A/8403]

1. M. VINCI (Italie) dit que, pour lui, la Stratégie de la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement consacre trois vérités fondamentales. La première est que le maintien de la sécurité et de la paix internationales dépend du progrès social et économique, comme le prouve le fait que les crises les plus graves et les plus profondes qui ont compromis la paix et la sécurité internationales se sont produites dans les régions du monde où les problèmes sociaux et économiques étaient particulièrement graves. Deuxièmement, les progrès des sciences et des techniques ne permettent plus aujourd'hui à aucun pays, à aucune région ni à aucun continent d'aller de l'avant sans établir une coopération étroite, d'une portée de plus en plus large, avec les autres pays et régions. Troisièmement, il a fallu réviser les méthodes utilisées antérieurement pour les adapter aux problèmes plus difficiles d'aujourd'hui et donner un nouvel élan aux efforts de coopération internationale. L'Organisation s'est efforcée de répondre à cette nécessité en lançant la deuxième Décennie, acte de foi qui a fort opportunément marqué son vingt-cinquième anniversaire.

2. Or une crise monétaire, commerciale et financière vient affecter les relations internationales au moment du lancement de cette stratégie et risque d'en saper les fondements mêmes. Le Gouvernement italien insiste depuis longtemps sur la nécessité de résoudre dans un cadre général les problèmes qui ont provoqué cette crise et qui, en dehors de leurs aspects économiques, ont aussi de larges résonances politiques. Le processus irréversible de révision du système monétaire et d'établissement de nouvelles relations monétaires internationales prendra un certain temps, mais il faut sans délai prendre les premières mesures pour réaligner les monnaies et ramener la stabilité dans les relations commerciales. Lors de la réunion annuelle du Conseil des gouver-

neurs du Fonds monétaire international, le Ministre du trésor de l'Italie a exposé les principes dont devrait s'inspirer la révision du système monétaire international; ce sont : premièrement, l'engagement de modifier les parités dès qu'il est reconnu qu'elles ne sont plus réalistes; deuxièmement, la limitation des mouvements de capitaux à court terme grâce à l'élargissement de la marge des fluctuations par rapport à la parité et à des contrôles administratifs ou à d'autres mesures équivalentes de régulation; troisièmement, la diminution progressive de l'importance du dollar comme monnaie de réserve et son remplacement par des droits de tirage spéciaux, le dollar continuant bien entendu à être utilisé comme monnaie d'intervention sur le marché des changes; quatrièmement, la conversion des réserves excédentaires déjà accumulées en droits de tirage spéciaux, aux parités actuelles, et enfin la définition des parités par rapport aux droits de tirage spéciaux. Les pays en voie de développement devraient être associés au processus de décision qui va être amorcé et l'aide étrangère à ces pays devra être accrue et assurée de plus en plus par l'intermédiaire d'institutions multilatérales. Les événements récents ont au moins le mérite de faire reconnaître les graves dangers du protectionnisme, des politiques d'autarcie ainsi que des mesures de représailles, et l'on a dû reconnaître que le remède ne peut résider que dans des négociations multilatérales. A cet égard, le Ministre des affaires étrangères de l'Italie a exprimé à la 1954^e séance plénière de l'Assemblée générale la satisfaction qu'a causée à son gouvernement ce que le Secrétaire d'Etat des Etats-Unis d'Amérique a dit à ce sujet à la 1950^e séance plénière. Le Gouvernement italien a bon espoir que des mesures constructives seront prises pour restaurer l'ordre et la stabilité économiques et monétaires et amorcer ainsi un processus général de libéralisation des politiques commerciales, libéralisation que l'Italie préconise depuis longtemps, particulièrement au sein de la Communauté économique européenne. M. Vinci rappelle que celle-ci a récemment établi un système douanier préférentiel à l'intention de tous les pays en voie de développement et que l'aide financière publique et privée qu'elle leur accorde est la plus élevée dans le monde si on la compare au produit national brut.

3. Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales a souligné à juste titre que la Charte enjoint à l'Organisation de favoriser la coopération internationale, pour que les économies nationales réalisent leur potentiel et que les mesures affectant la communauté internationale fassent l'objet de décisions collectives. Il est également vrai que les conséquences de l'impasse actuelle auraient été moins graves si l'Organisation avait su jouer ce rôle de premier plan. Elle a heureusement reconnu ses défauts, comme en témoigne l'adoption de la résolution 1621 (LI) du Conseil économique et social qui tend à renforcer ce

dernier dans son rôle de guide et de coordonnateur de la politique économique et sociale mondiale. Le Conseil doit accroître la participation des pays en voie de développement à l'action entreprise pour résoudre les problèmes économiques et sociaux; comme, d'autre part, les pays plus avancés sont de plus en plus conscients de la nécessité de coopérer de façon constructive dans ce domaine, il convient de renforcer le Conseil au moment où commence la deuxième Décennie. Ce renforcement n'amoin-dra en aucune façon le rôle des autres organes des Nations Unies.

4. M. Vinci espère qu'à l'heure où se produisent quelques-uns des événements les plus importants de l'après-guerre la Commission agira conformément aux principes de ses fondateurs et contribuera à la réalisation des espoirs que représente pour la communauté mondiale un progrès économique et social généralisé et harmonieux.

5. M. KHALIL (Egypte) déclare que son gouvernement appelle depuis deux ans l'attention sur la nécessité urgente d'étudier l'incidence, sur la situation économique et monétaire mondiale, de la "flottaison" de certaines devises. Malheureusement, ces nombreux avertissements n'ont trouvé aucun écho. Par ailleurs, le dernier rapport du Conseil du commerce et du développement et celui que le Conseil économique et social a établi avant la crise ont appelé l'attention sur la nécessité urgente d'améliorer le système monétaire international. Contrairement à ce que pensent certains représentants, l'Organisation doit étudier cette crise car elle est préjudiciable à tous les pays du monde, et en particulier aux pays en voie de développement. Elle est due en partie au fait qu'on a négligé leurs besoins et leurs intérêts; M. Khalil rappelle à cet égard que dans le rapport Pearson¹ il est dit qu'il importait de se pencher d'urgence sur les besoins et les intérêts des pays en voie de développement avant que l'économie mondiale ne s'écroule. La "flottaison" des devises a toujours été particulièrement préjudiciable aux pays en voie de développement, la valeur et le volume de leurs échanges s'en sont toujours trouvés amoindris et le service de leur dette accru. Au moment où l'on aborde la deuxième Décennie de développement, toute réforme doit donc particulièrement tenir compte des besoins et des intérêts des pays en voie de développement. Ceux-ci ont toujours lutté pour la stabilité, ils se sont toujours désespérément efforcés d'accroître leurs réserves et ils ont consenti des sacrifices pour appuyer le dollar dans l'intérêt de la stabilité monétaire et économique. Cette attitude a été plus profitable aux pays développés, en particulier aux Etats-Unis d'Amérique, qu'aux pays en voie de développement eux-mêmes, et ce sont pourtant les Etats-Unis qui ont déclenché la crise en prenant des mesures unilatérales. Cette crise est une source de préoccupation profonde pour le monde entier, sauf peut-être l'Afrique du Sud qui, appliquant son système d'*apartheid*, exploite une main-d'œuvre à bon marché dans ses mines d'or. Or, par leur attitude intransigeante, dont le Secrétaire d'Etat au Trésor, M. Connally, est le meilleur représentant, les Etats-Unis sont en train de déclencher une véritable guerre monétaire et économique en essayant de faire céder les autres pays. Au Japon, on craint que la crise ne porte un coup mortel à l'économie nationale. En Europe

¹ Lester B. Pearson, *Vers une action commune pour le développement du tiers monde*, Paris, Denoël, édit., 1969.

occidentale, on menace de prendre des mesures de représailles et le président d'une banque allemande a dit qu'il était difficile de prescrire des règles monétaires précises lorsque les devises flottent. Ce sont les Etats-Unis qui auraient dû prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder les intérêts des pays en voie de développement. Quoi qu'on dise sur le déficit de la balance des paiements de ce pays, ses transactions courantes sont encore largement excédentaires. Les bénéfices que lui rapportent ses investissements étrangers s'accroissent rapidement; se situant à 5 milliards 400 millions de dollars en 1965, ils ont atteint 8 milliards 600 millions de dollars en 1970 et, en 1968, le revenu net des investissements des Etats-Unis dans les pays en voie de développement s'élevait à lui seul à plus de 4 milliards 200 millions de dollars. Enfin, le premier trimestre de 1971 laisse entrevoir pour l'année entière un excédent des transactions courantes de 4 milliards 200 millions de dollars, alors qu'il n'était que de 3 milliards 600 millions de dollars l'année précédente. Les mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis ne sont donc nullement justifiées. Si les Etats-Unis et les autres pays développés dont la balance des paiements est largement excédentaire avaient orienté leur excédent vers les pays en voie de développement, ils auraient agi dans leur intérêt même et la crise aurait peut-être été évitée. Toute réforme monétaire sera inutile et provisoire si elle ne tient pas pleinement compte des intérêts des pays en voie de développement. La délégation égyptienne a été déçue de ne trouver dans le dernier rapport annuel du FMI aucune mention de la création d'un lien entre l'allocation de réserves et une assistance supplémentaire au développement, question qui avait été discutée l'année précédente à Copenhague. Ce lien doit être à la base de tout nouveau système.

6. Conformément à la Charte, le Conseil économique et social devrait jouer un rôle important; la délégation égyptienne accueille donc avec satisfaction les propositions tendant à en élargir la composition. Loin d'affaiblir la CNUCED, un conseil à composition élargi contribuera au contraire à la renforcer. Il y a lieu de se féliciter des travaux du Conseil économique et social, en particulier ceux de sa cinquante et unième session. La résolution qu'il a adoptée en ce qui concerne les pays en voie de développement les moins avancés contribuera à consolider l'unité de ces pays. La résolution concernant le système monétaire international devra bien entendu être mise à jour. Quant à l'environnement, l'Egypte s'intéresse à cette question, mais elle estime qu'elle passe après bien d'autres dans l'ordre des priorités.

7. Pour conclure, M. Khalil fait état des efforts que son pays déploie dans le domaine du développement économique, et ce malgré l'agression israélienne. L'Egypte s'efforce en particulier d'industrialiser son économie, de rationaliser son agriculture et de développer son enseignement, sa science, ses techniques, ses services de santé et d'autres services sociaux. Il est évident que ses efforts seraient plus fructueux si la paix régnait dans la région; à cet égard, M. Khalil s'étonne des propos tenus lors d'une séance antérieure par un représentant qui prêchait les vertus de la paix au Moyen-Orient alors qu'il devrait savoir que l'occupation des territoires arabes par son pays constitue en elle-même une négation de la paix.

8. M. LEGNANI (Uruguay) dit que, dans la lutte contre la faim, le manque de logement, l'ignorance, la maladie et la pauvreté, la Stratégie internationale du développement qui a été mise au point pour la décennie qui s'ouvre est un instrument de la plus haute importance.

9. Pour favoriser cette action, il conviendrait de diffuser le plus largement possible la Stratégie et de faire connaître ses objectifs et les politiques prévues pour les atteindre. C'est pourquoi M. Legnani estime qu'il serait bon de réitérer, sous forme de recommandation spéciale et dans un document distinct, le chapitre final de la Stratégie relatif à la mobilisation de l'opinion publique. Cette mobilisation, non seulement des élites mais aussi de l'ensemble des populations, aurait vraisemblablement pour effet de créer, dans chaque pays et sur le plan mondial, une opinion publique qui appuierait vigoureusement les politiques de développement, dont l'objectif final est de profiter au plus grand nombre possible d'individus sous toutes les latitudes.

10. Cette connaissance des politiques de développement et de leurs objectifs encouragerait la coopération internationale ainsi que l'adaptation des mesures aux problèmes de chaque pays. Elle favoriserait l'aide et la coopération mutuelle dans les efforts pour assurer le progrès et le bien-être de tous les peuples. Et ce seraient les peuples, devenus conscients des avantages à attendre des mesures approuvées, qui exigeraient l'application desdites mesures et l'adoption d'autres mesures également nécessaires.

11. Cette mobilisation de l'opinion publique est certes l'affaire des gouvernements, mais les organismes internationaux ont un rôle à jouer, notamment l'UNESCO, dont la tâche d'éducation et de diffusion de la culture et les activités dans le domaine de l'information des masses sont directement liées au développement.

12. La Stratégie internationale du développement contient deux sortes de mesures : les unes, telles que les investissements, l'accélération du développement industriel, le transfert des ressources financières et l'application de la science et de la technique au développement, conduisent directement à la réalisation des objectifs visés; les autres, comme l'intégration régionale, les mesures spéciales en faveur des pays sans littoral et l'enseignement, constituent un cadre pour des négociations et des programmes tendant à l'amélioration matérielle et sociale.

13. En ce qui concerne ce dernier type de mesures, M. Legnani est heureux de signaler que l'UNESCO a récemment adopté une initiative de l'Uruguay concernant l'enseignement agricole de niveau intermédiaire, dont l'exécution appellera un effort de coopération entre l'UNESCO et les Etats membres pour former du personnel pour les réformes agraires et des agriculteurs efficaces. Ce programme entre dans le cadre de la section de la Stratégie relative à l'expansion et à la diversification de la production.

14. C'est en traduisant ces deux types de dispositions dans les faits que l'on assurera un niveau de vie minimum compatible avec la dignité humaine, objectif fondamental de la Charte rappelé dans le préambule de la Stratégie.

15. M. Legnani voudrait ajouter quelques observations sur certaines mesures prévues dans la Stratégie. Tout en les

considérant toutes comme nécessaires, il insiste sur l'importance de celles qui concernent les ressources financières et l'application des connaissances techniques.

16. La délégation uruguayenne estime que, si les pays en voie de développement doivent mobiliser leurs ressources financières, il leur est indispensable de recevoir des investissements étrangers, sous réserve qu'ils ne déplacent pas des entreprises ou des industries nationales et ne créent pas, comme cela est arrivé et continue de se produire, des obligations plus lourdes que le montant qu'ils représentent. D'autre part, les pays en voie de développement ne pourront améliorer leur administration publique, leur agriculture, leur commerce, leur santé publique, leur enseignement, ni augmenter les possibilités d'emploi, ni organiser productivement leurs industries, ni empêcher l'exode des compétences s'ils ne reçoivent pas l'assistance technique nécessaire des organismes internationaux. C'est pourquoi la délégation uruguayenne appuiera la résolution du Conseil économique et social visant à éviter les migrations des techniciens des pays en voie de développement vers les pays développés, à l'élaboration de laquelle elle a participé.

17. La communauté humaine est en perpétuelle évolution sous l'influence de facteurs politiques, sociaux et économiques qui dépassent les frontières, et l'on peut dire que la Stratégie internationale du développement a suscité un désir de changement et de progrès à l'échelle mondiale. C'est pourquoi la délégation uruguayenne pense, comme le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales, que les perturbations monétaires actuelles constituent un épiphénomène des transformations qui se produisent dans le comportement social et estime, elle aussi, que le Fonds monétaire international, créé il y a plus de 20 ans, ne s'est pas encore adapté aux nouvelles réalités et se trouve en pleine crise.

18. Le système monétaire international repose principalement sur les monnaies d'un petit nombre de pays qui détiennent la plus grande part du commerce international régi par ce système. La prédominance des monnaies de ce groupe de pays s'explique du fait que ces pays emploient leur propre monnaie dans un vaste réseau de relations bancaires, de lignes de crédit, de transactions commerciales, de paiements, etc. Les pays qui commercent avec les grandes puissances commerciales ont recours à leur monnaie dans leurs relations commerciales et ces puissances constituent des marchés monétaires et des fournisseurs de capitaux.

19. La variation ou l'altération des facteurs qui influent sur ces monnaies, comme l'inflation, le déséquilibre des balances des paiements ou le rajustement de ces balances, ont de très fortes répercussions sur les pays en voie de développement. Ainsi, le fort déséquilibre de la balance des paiements d'un pays et la dévaluation ou la réévaluation de sa monnaie pour corriger ce déséquilibre peuvent créer de graves difficultés aux pays en voie de développement qui sont dans l'orbite de son commerce. C'est ce qui se produit actuellement pour la balance des paiements des Etats-Unis.

20. Le fonctionnement du système monétaire international a montré que, malgré leur opposition d'intérêts sur le plan mondial, les grandes nations industrielles et commer-

ciales se sont entrainées dans les situations critiques. La méthode traditionnelle était la dévaluation ou la réévaluation. Depuis quelques années, le remède employé en pareilles circonstances a été la coopération financière internationale. Parce qu'ils étaient en difficulté, les pays riches ont pu, au lieu de dévaluer leur monnaie, avoir recours à l'aide monétaire des autres pays riches. C'est ainsi que les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et l'Italie ont fait un prêt de 2 milliards de dollars au Royaume-Uni parce que celui-ci se trouvait en difficulté.

21. Il faut donc reconnaître que, pour les pays riches, le système a fonctionné de façon assez satisfaisante. Les droits de tirage spéciaux ont constitué pour eux un perfectionnement du système.

22. En dehors de l'aide directe que prête à chaque pays membre le fonds des droits de tirage spéciaux, cette nouvelle liquidité ne peut bénéficier éventuellement et indirectement aux pays en voie de développement que dans la mesure où elle atténue le risque que les grands pays commerciaux, par suite de difficultés de leur propre balance des paiements, n'aient recours, comme le font aujourd'hui les Etats-Unis, à des restrictions commerciales et à la limitation des sorties de capitaux.

23. Depuis les accords de Bretton Woods, il s'est produit de grands changements dans les relations économiques internationales : nouvelles modalités du commerce extérieur, formation de groupes régionaux, augmentation du volume des transactions, influence de l'inflation, déséquilibre des balances de paiements.

24. Il convient de souligner, en outre, qu'en adoptant la Stratégie internationale du développement les Nations Unies ont voulu donner une impulsion toujours plus grande aux relations commerciales internationales.

25. Or, en suspendant la convertibilité du dollar en or, les Etats-Unis ont privé le système d'un mécanisme essentiel. Dans ces conditions, il faut donc réformer le système monétaire international, non pas seulement pour rajuster les parités entre les monnaies des pays riches, mais aussi pour régulariser les relations économiques entre tous les pays et résoudre les problèmes et difficultés monétaires qui entravent le développement. Ce serait l'occasion d'établir un lien entre les avoirs de réserve, par l'affectation de droits de tirage spéciaux, et la fourniture de ressources financières pour le développement à tous les pays en voie de développement, conformément à la Stratégie internationale.

26. Pour examiner et adopter les mesures en question, il faut que les pays riches comme les pays en voie de développement mettent au point un nouveau système monétaire international qui tienne compte des intérêts des uns et des autres et constitue un système adapté à une vraie stratégie mondiale du développement. Il faut donc que les pays riches coordonnent leurs politiques intérieure et extérieure de manière à éviter que les mesures d'ordre intérieur qu'ils prennent pour assainir et stabiliser leur économie nationale n'aggravent les déséquilibres et les difficultés des économies en voie de développement.

27. Il n'est ni raisonnable ni juste et il est contraire aux principes de la coopération internationale la plus élémentaire

qu'un pays comme les Etats-Unis adopte des mesures protectionnistes du type de la surtaxe de 10 p. 100 sur les importations, comme s'il n'avait pas à jouer le rôle que le monde lui reconnaît dans le développement mondial, précisément en raison de sa grande puissance.

28. Conformément aux buts et principes de la Charte, l'Organisation des Nations Unies s'efforcera sans aucun doute de favoriser la coopération internationale pour la solution des problèmes mentionnés et l'application de toutes les mesures propres à structurer la Stratégie internationale du développement.

29. Il importe pour cela que le Conseil économique et social exerce la compétence que lui confère la Charte dans les domaines économique, social, culturel, de l'éducation et de la santé et joue le rôle que lui confie la Stratégie pour l'examen et l'évaluation des progrès du développement.

30. La délégation uruguayenne appuiera toutes mesures tendant à rendre le Conseil plus représentatif pour lui permettre de mieux s'acquitter de ses tâches. Pour ce qui est de l'évaluation biennale de la Stratégie, elle pense qu'il faut à la fois enregistrer les progrès et signaler les obstacles. Elle comprend les énormes difficultés qu'il y a à établir, à l'avance, des relations rationnelles et équitables entre la coopération et l'aide internationales, d'une part, et bilatérales, d'autre part, de façon qu'il soit tenu compte équitablement des besoins de développement de tous les pays et de chacun d'eux. Pour cela, il aurait fallu ériger objectivement en principe que les avantages de l'aide et de la coopération internationales doivent profiter à toutes les zones géographiques qui souffrent du sous-développement.

31. Il est difficile d'éviter que le transfert des ressources financières des pays riches à ceux qui ne le sont pas ne suive naturellement les voies qu'ont créées des relations internationales de vieille date ainsi que les relations historiques, culturelles et autres. La délégation uruguayenne ne dit pas qu'il ne devrait pas en être ainsi, mais les objectifs de la Stratégie du développement sont généraux et globaux, et certaines zones en voie de développement risquent de se trouver en marge bien que les transferts de ressources et toutes les autres mesures d'assistance et de coopération soient assurés.

32. Il aurait peut-être fallu, pour éviter ce risque, inclure dans le chapitre sur l'examen et l'évaluation des objectifs et des mesures, une déclaration indiquant que la Stratégie constitue un plan de développement à l'échelle mondiale, visant des objectifs simultanés dans toutes les zones en voie de développement et fondé sur le principe de l'indivisibilité du progrès humain ainsi que du droit qu'ont tous les pays ayant besoin d'assistance de réclamer l'aide et la coopération internationales.

33. On pourrait prévoir que, à l'occasion de l'évaluation biennale à laquelle il doit procéder périodiquement, le Conseil économique et social précisera clairement les zones les moins favorisées par l'application des mesures prévues dans la Stratégie. Cela permettrait d'introduire certains correctifs dans leur application ou d'envisager l'adoption de nouvelles mesures dans ces zones temporairement exclues des bénéfices de la planification du développement.

34. M. SHAHI (Pakistan) tient à louer le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales pour la profondeur et l'étendue de sa compréhension des problèmes auxquels le monde se heurte actuellement. Avec M. de Seynes, M. Shahi estime que le problème majeur est l'érosion du système monétaire causée par la démonétisation de l'or et les mesures unilatérales décidées par les Etats-Unis d'Amérique le 15 août dernier et dont les répercussions se font déjà sentir. Le spectre du protectionnisme menace et l'on ne sait que trop que, s'il s'installe, il risque de provoquer un ralentissement des échanges internationaux, puis une récession à l'échelle mondiale. Les résultats de 25 années d'efforts risquent ainsi d'être réduits à néant.

35. Certes, il est aisé de jeter l'anathème sur le gouvernement qui, par ses mesures, a déclenché la crise actuelle, mais il serait plus rationnel et plus utile de rechercher les causes profondes de cette crise. M. Shahi rappelle qu'il y a quelques années déjà certains experts avaient lancé un cri d'alarme, avertissant les gouvernements que la croissance économique sans précédent que connaissait le monde depuis 1945 devait inévitablement se ralentir un jour. Dans l'euphorie de cette croissance, un grand pays développé a laissé s'éroder sa position concurrentielle et, quand il s'en est aperçu, il n'a pas su imaginer d'autre solution que de commencer à édifier autour de lui un rempart de mesures protectionnistes. Or, qu'on le veuille ou non, l'avenir des pays en voie de développement est étroitement lié au comportement de l'économie des grands pays industrialisés. Il s'agit donc de mettre fin d'urgence au chaos actuel, de réaligner les parités tout en élargissant les marges de fluctuations des cours et d'abaisser les barrières douanières et autres. Comme l'a déclaré le Conseil des gouverneurs du Fonds monétaire international dans sa résolution 26.9 du 1er octobre, il faut, pour résoudre la crise, établir une structure satisfaisante des taux de change et réduire les pratiques commerciales et monétaires restrictives.

36. En ce qui concerne la situation économique mondiale, on constate maintenant un ralentissement général. Si la valeur des exportations mondiales en 1970 accuse encore un progrès, celui-ci se limite aux échanges entre pays développés. Pour les pays en voie de développement, la situation est toute différente, et aux difficultés de cette situation s'ajoutent l'augmentation du coût des importations, l'arrêt progressif du courant des capitaux étrangers et le fardeau de plus en plus lourd du service de la dette. M. Shahi fait observer que le courant des capitaux étrangers et le service de la dette sont deux problèmes très différents, mais qui, dans leurs effets, sont néanmoins liés. En effet, les pays qui détiennent les capitaux n'ont que trop tendance à freiner leur aide financière à mesure qu'augmente le fardeau du service de la dette d'un pays, lequel se trouve ainsi pris dans un cercle vicieux dont il n'a guère d'espoir de sortir.

37. Il faut donc réviser les conditions dont s'assortissent les prêts, et M. Shahi se plaît à souligner que bien des pays bailleurs de fonds ont déjà consenti à réaménager leur système de prêts; toutefois, il fait observer que les conditions généralement fixées ont eu pour effet, dans la plupart des cas, d'inciter les pays bénéficiaires à investir les fonds mis à leur disposition dans les projets le plus rapidement rentables, au mépris des exigences à long terme

du développement, ce qui doit déboucher inévitablement sur une aggravation des tensions sociales. Comme il est dit dans la Stratégie pour le développement et dans la résolution 2681 (XXV) de l'Assemblée générale, et comme l'a répété récemment le Président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, il importe, pour réduire les possibilités de tension, de donner un rang élevé de priorité au développement du potentiel humain.

38. Le représentant du Pakistan approuve les mesures envisagées en vue d'aider, en priorité, les pays en voie de développement les moins avancés, mais il estime avec le représentant du Brésil (1378ème séance) que les pays en voie de développement doivent serrer les rangs et il espère qu'à la prochaine conférence de Lima le Groupe des Soixante-Dix-Sept parviendra à adopter une position unifiée à l'égard des problèmes du développement.

39. En ce qui concerne l'examen et l'évaluation des objectifs et des politiques de la Stratégie pour le développement, M. Shahi, rappelant qu'on vise ainsi à déceler les obstacles et trouver des solutions, souligne que seul un dialogue entre les pays développés et les pays en voie de développement permettra d'aboutir à des solutions satisfaisantes. En ce qui concerne la proposition d'augmenter le nombre des membres du Conseil économique et social en prévision de l'examen et de l'évaluation précités, M. Shahi tient à préciser que sa délégation l'approuve à condition que le Conseil soit également chargé d'attributions plus larges dans le domaine de la science et de la technique; toutefois, la création éventuelle d'un comité permanent du Conseil économique et social, chargé d'élaborer la politique générale et de présenter des recommandations sur les questions relatives à l'application de la science et de la technique au développement, devrait attendre les conclusions de la conférence de Lima et c'est du reste la raison pour laquelle sa délégation s'est abstenue lors du vote sur la résolution 1621 (LI) du Conseil. M. Shahi a pris note du fait que la délégation des Etats-Unis d'Amérique a l'intention de présenter un projet de résolution relatif à l'augmentation du nombre des membres du Conseil et à l'amendement à apporter à la Charte en la matière; il exprime l'espoir que ce projet de résolution recueillera une majorité importante.

40. Faisant l'analyse de l'évolution économique des dernières années, M. VIAUD (France) fait observer que les relations économiques internationales ont été marquées par trois phénomènes, à savoir : la persistance de l'inflation, le désordre monétaire et le plafonnement ou le recul de l'aide au développement. L'indifférence des Etats qui refusent de se plier aux contraintes voulues par l'ordre monétaire international et l'indifférence collective des pays nantis, qui sont à la poursuite de leur propre croissance plutôt que de celle des pays du tiers monde, sont à la base de la situation économique actuelle. Il est certain que le progrès économique et social des pays en voie de développement dépend dans une large mesure du maintien de la croissance et de la stabilité dans les économies évoluées.

41. M. Viaud constate ensuite avec regret la stagnation du niveau de l'aide aux pays en voie de développement, ainsi que la part excessive faite aux crédits privés garantis dans le total de l'aide. Ces crédits n'ont pas pour objectif, ni parfois pour effet, de satisfaire les besoins des pays en voie de

développement et leurs conditions ne peuvent rivaliser avec celles de l'aide publique. C'est pourquoi la France a conservé à cette dernière catégorie d'aide une place suffisante dans le total des transferts à destination des pays en voie de développement, le montant de l'aide publique ayant atteint en 1970 le niveau élevé de 0,65 p. 100 du produit national brut, dont plus de 80 p. 100 sous forme de dons. M. Viaud rappelle à cet égard que la France a été l'un des promoteurs de l'adoption d'un objectif particulier d'aide publique pour la communauté internationale; de même, la délégation française attache une grande importance à la répartition équitable de l'aide et souhaite que les études sur les pays en voie de développement les moins avancés puissent rapidement aboutir à l'adoption de mesures concrètes. D'une manière générale, les pays développés devraient s'efforcer de ne pas faire peser sur les programmes d'aide aux pays moins avancés le poids des mesures correctives qu'ils sont parfois obligés d'adopter.

42. Reprenant le thème de l'inflation persistante, du désordre monétaire et de l'aide insuffisante, M. Viaud fait observer que ces phénomènes reflètent la même tendance et ont une interaction mutuelle. C'est la persistance et la généralisation d'une inflation mal contrôlée qui ont progressivement miné le système édifié à Bretton Woods; de plus, les libertés de plus en plus grandes prises à l'égard de ce système ont contribué à renforcer le mal.

43. Dans la mesure où l'expansion sans précédent du commerce international a soutenu la croissance économique au cours des 20 dernières années, il est probable que le cloisonnement des échanges, qui résulterait nécessairement de l'incertitude prolongée des taux de change et de la contagion des mesures protectionnistes, se traduirait pour tous les pays par une période de stagnation ou de récession et que les pays frappés par des restrictions tarifaires ou non tarifaires et par la réévaluation forcée de leur monnaie risqueraient de souffrir d'une extension du chômage.

44. M. Viaud souligne ensuite que les pays en voie de développement semblent encore plus menacés que les autres du fait que les incertitudes monétaires affectent surtout les transactions sur les produits de base et que la désorganisation durable des mécanismes monétaires internationaux entraîne probablement une réduction de l'aide à destination des pays en voie de développement.

45. La délégation française, consciente de la vulnérabilité des pays en voie de développement, souhaiterait que l'on trouve une solution rapide à la crise actuelle. Elle se félicite à cet égard que les Etats-Unis aient marqué leur intention d'assainir leur économie et de rétablir l'équilibre de leurs finances extérieures. Elle juge indispensable que cet assainissement résulte de mesures internes dirigées contre la hausse des prix et la sortie de capitaux flottants, et non de mesures monétaires et commerciales que les accords internationaux en vigueur ne peuvent tolérer que si elles sont temporaires.

46. C'est dans cet esprit qu'elle favorise l'amorce d'une négociation associant tous les intéressés, et notamment les pays en voie de développement, à la recherche des solutions les plus appropriées. M. Viaud se réfère en conclusion aux responsabilités particulières de l'Organisation des Nations Unies, compte tenu de l'interdépendance des phénomènes

qui affectent actuellement l'évolution de l'économie mondiale. Elle seule dispose de compétences assez étendues pour tirer d'un faisceau d'informations hétérogènes une conclusion ou un diagnostic. La France est convaincue que l'ONU, surtout son conseil économique et social, a un rôle irremplaçable à jouer dans le domaine économique international. A ce propos, M. Viaud signale que sa délégation conserve un doute sur l'opportunité d'accroître le nombre de participants du Conseil économique et social mais estime que le Conseil devrait se voir confier de grandes responsabilités pour ce qui est de l'évaluation des progrès de la Décennie et l'examen des objectifs de la Stratégie.

47. M. BRADLEY (Argentine) fait observer que les principes de non-discrimination, de réciprocité et de coopération qui ont été énoncés et mis en pratique pendant l'après-guerre ne correspondent plus à la réalité, de nombreux pays s'étant vus obligés de prendre des mesures de politique intérieure pour empêcher leur économie de se détériorer davantage. Les mesures protectionnistes adoptées par les pays développés ralentissent le commerce mondial, ce qui, dans les conditions actuelles, porte préjudice aux pays en voie de développement qui voient se réduire leurs recettes d'exportation si essentielles à la croissance et à l'expansion de leur économie. La délégation argentine reconnaît et approuve le droit qu'a chaque pays de défendre ses propres intérêts nationaux, mais à condition seulement que les décisions prises ne soient pas contraires aux engagements contractés avec la communauté internationale et ne nuisent pas aux intérêts vitaux des autres pays. Il est d'ailleurs certain que, si les pays en voie de développement s'appauvrissent encore, leur capacité de consommation diminuera et les pays industrialisés verront leurs marchés se rétrécir. Il est également certain que l'inégalité économique des deux groupes de pays ne fera que s'accroître si les pays développés continuent de réduire l'aide technique et financière qu'ils apportent aux pays en voie de développement.

48. La situation est aggravée par la crise monétaire qui sévit actuellement dans le monde et qui est peut-être due, comme l'a signalé M. de Seynes, au fait que l'on n'a pas su ajuster les principes établis à Bretton Woods aux nouvelles réalités socio-économiques; en tout cas, l'évolution de la crise monétaire mérite d'autant plus d'être suivie avec attention par la Deuxième Commission qu'elle risque de faire obstacle à la réalisation des objectifs énoncés dans la Stratégie internationale du développement pour la deuxième Décennie des Nations Unies pour le développement.

49. La délégation argentine estime essentiel que les pays en voie de développement participent aux mécanismes de décision et à la réforme du système monétaire international.

50. Alors qu'aux XVIIIème et XIXème siècles on insistait, au sujet du développement du commerce international, sur le principe des avantages absolus et comparatifs, au XXème siècle les relations économiques internationales devraient être régies par le principe des avantages équitables, comme le mentionne la Stratégie internationale du développement. C'est dans ce contexte que la délégation argentine demande la prompt application des accords conclus à la CNUCED et qui se reflètent dans la Stratégie dans le domaine des préférences générales, sans discrimination ni réciprocité.

51. Pour ce qui est de la Stratégie, la délégation argentine ratifie son contenu, tout en estimant qu'il serait vide de sens si tous les pays, développés et en voie de développement, ne témoignaient pas de la volonté politique de se conformer à ses directives.

52. Pour ce qui est de l'évaluation des résultats obtenus dans l'application de la Stratégie, M. Bradley estime que tous les organismes spécialisés dans le domaine économique et financier doivent y prendre part, le rôle central devant être confié au Conseil économique et social, principal organe des Nations Unies chargé de la coordination et de l'évaluation des plans relevant de son domaine d'action.

53. M. Bradley se réfère ensuite aux activités réalisées l'année précédente par certains organes de l'ONU. Il juge bon d'augmenter le nombre des membres du Conseil d'administration du PNUD et d'élargir la composition du Conseil économique et social, afin que ces deux organes soient plus représentatifs. L'Argentine reconnaît la grande importance du développement de la science et de la technique et appuie, avec un intérêt spécial, la création du Comité de la science et de la technique au Conseil économique et social, ainsi que l'augmentation du nombre des membres du Comité consultatif sur l'application de la science et de la technique au développement; elle est toute disposée à coopérer avec eux.

54. M. Bradley dit en conclusion que l'Organisation des Nations Unies entre dans une ère nouvelle, et qu'une nouvelle tâche essentielle attend les organismes économique-financiers et scientifico-techniques qui lui sont rattachés.

55. M. RAMÍREZ-OCAMPO (Colombie) dit que la première Décennie a été un échec et que la deuxième, qui paraissait commencer sous de meilleurs auspices, a été compromise d'emblée par le fait que les règles adoptées collectivement en 1944 ont été rejetées unilatéralement, ce qui rend d'ores et déjà plus difficile d'atteindre les objectifs de la Stratégie internationale du développement énumérés aux paragraphes 19, 26, 27, 28, 31, 32, 33 et 34 de ce document.

56. Comme l'a dit le Ministre des relations extérieures de la Colombie à la 1952ème séance plénière de l'Assemblée générale, il faut rétablir les mécanismes de consultation dans le domaine économique international et mettre fin à la pratique de deux catégories de règlements monétaires, celle qui permet aux pays riches de faire ce qu'ils veulent et celle qui oblige les pays pauvres à se soumettre à une stricte discipline de privations et de pauvreté. Il faut rétablir le principe qu'un seul pays ne peut, par une décision unilatérale, modifier la situation du système des échanges internationaux. Les mesures prises par le Gouvernement des Etats-Unis visent à défendre ce pays contre la concurrence de l'Europe et du Japon mais, comme toujours, ce sont les pays en voie de développement qui sont le plus durement frappés. Ces mesures sont d'autant plus injustes pour l'Amérique latine que celle-ci connaît actuellement un déficit de plus de 2 milliards 340 millions de dollars dans ses échanges avec les Etats-Unis. Il n'est pas de péril plus grave pour l'économie mondiale que la menace de représailles douanières, d'autant plus que, comme l'a rappelé le Président de la Banque mondiale, les droits de douane sont

en moyenne plus élevés pour les produits manufacturés importés des pays pauvres que pour ceux importés des pays riches. Si certains des principes de Bretton Woods restent en vigueur, cela n'est pas le cas des mécanismes institutionnels ni des règles de fonctionnement que prévoyait l'accord portant création du Fonds monétaire international. L'autorité que l'on avait reconnue comme gardienne de l'ordre monétaire international n'a plus de pouvoirs suffisants pour le préserver, et le pays sur la stabilité duquel reposait le système est le principal responsable de la crise. Pour qu'une loi soit effectivement appliquée, il faut un pouvoir de coercition suffisant, sinon elle n'a qu'un aspect moral.

57. C'est pourquoi, bien que cela paraisse un peu chimérique, l'Organisation devrait envisager la création d'un tribunal économique international, et le renforcement du Conseil économique et social devrait tendre à en faire, comme l'a dit à la 1378ème séance le représentant du Brésil, l'équivalent du Conseil de sécurité dans le domaine économique. Les pays en voie de développement ne peuvent rien faire pour restaurer la légalité en matière monétaire et ils doivent se borner à rechercher un nouvel ordre juridico-économique où la loi du plus fort ne soit pas la meilleure. En outre, il y a lieu de rappeler que, bien que la plupart des pays membres du FMI soient des pays en voie de développement, les auteurs de l'accord portant création du Fonds n'ont même pas mentionné le mot "développement" dans l'article premier qui énonce les objectifs de cet organisme. Il est temps qu'un nouvel ordre international naisse de cette crise et qu'il tende expressément à favoriser le développement et à établir, aux termes d'un nouvel accord, les mécanismes et critères nécessaires à cette fin.

58. D'autre part, lors de la création d'un nouvel ordre monétaire international pour le développement, il faudra accepter la réalité économique actuelle des échanges commerciaux accrus entre les pays à économie de marché et les pays d'Europe et d'Asie à économie planifiée. Il faudra donc étudier un mécanisme destiné à régir les rapports qui existent actuellement entre ces deux catégories de pays: les principes de l'universalité, de la consultation, de la multilatéralité et de l'interdépendance, sur lesquels doit être fondé le nouveau système monétaire international, seront mieux appliqués si un rapprochement avec les pays socialistes permet d'atténuer le pouvoir excessif de certains membres actuels. Il y a lieu d'ajouter que l'utilisation de l'étalon de change or permet aux pays les plus industrialisés d'accroître leur déficit sans qu'il leur en coûte rien et sans qu'ils doivent se soumettre à des mécanismes d'ajustement plus ou moins obligatoires; en pareille situation, les pays en voie de développement doivent, au contraire, se plier à une orthodoxie rigide qui n'est pas toujours conforme à leurs besoins particuliers. De plus, dans la mesure où les prix des matières premières sont stationnaires ou se détériorent du fait de l'inflation, les termes de l'échange empirent inexorablement. Tout cela présuppose la participation des pays en voie de développement à une étude du nouveau système monétaire international, l'adoption de quelques règles applicables sans exception à toute la communauté monétaire et qui ne soient plus soumises aux aléas d'une monnaie nationale, ainsi que le meilleur usage d'une réserve monétaire plus conforme aux exigences du développement dans la stabilité.

59. M. Ramírez-Ocampo rappelle, comme l'a déclaré le Ministre des finances de la Colombie au Fonds monétaire international, que les pays latino-américains estiment que la surtaxe de 10 p. 100 doit être immédiatement supprimée pour les pays en voie de développement et que le régime préférentiel qui leur a été accordé en principe doit être appliqué à leurs exportations. Il y a lieu de se féliciter que les gouverneurs du FMI aient été chargés de formuler des propositions tendant à modifier l'accord de Bretton Woods. Ces propositions doivent être soumises aux pays membres afin qu'ils prennent les décisions nécessaires au niveau politique. La délégation colombienne déplore que, lors de son intervention, le représentant des Etats-Unis ait éludé la question de la suppression par son pays de la surtaxe de 10 p. 100 sur les importations en provenance des pays en voie de développement ainsi que l'analyse des graves conséquences qu'ont sur l'économie mondiale les mesures économiques prises récemment par les Etats-Unis.

60. Abordant la question du Conseil économique et social, M. Ramírez-Ocampo fait état des répercussions sur cet organe des tensions internationales et souligne qu'il lui faut rétablir son prestige politique pour sortir rénové de la phase critique qu'il traverse. Il appartient au Conseil de promouvoir le nouvel ordre international proposé dans la Stratégie du développement, sans porter atteinte aux prérogatives et fonctions d'autres organismes spécialisés. La délégation colombienne est favorable à l'élargissement de la composition du Conseil économique et social, qui lui permettra d'ajuster sa représentation régionale et politique aux réalités internationales actuelles.

61. Pour ce qui est de l'évaluation des objectifs et politiques de la Stratégie internationale du développement, M. Ramírez-Ocampo estime que l'Assemblée générale a un grand rôle à jouer dans ce domaine; il rappelle que l'examen et l'évaluation du progrès économique et social doit se faire à quatre niveaux : national, régional, sectoriel global et général, une grande responsabilité incombant à la CNUCED aux niveaux sectoriel global et général.

62. En ce qui concerne l'environnement, M. Ramírez-Ocampo fait observer qu'il appartient aux hommes de défendre et de conserver l'environnement et les ressources naturelles de la planète, sans trahir le principe de la souveraineté nationale, qui est intimement lié au principe de la coopération internationale. Il mentionne en même temps la difficulté qu'auront les pays en voie de développement à s'industrialiser sans provoquer une certaine pollution atmosphérique.

63. M. Ramírez-Ocampo attribue à la course aux armements des dernières années la responsabilité de la diminution des taux de croissance et la détérioration d'une monnaie essentielle dans le système monétaire mondial. Aucun pays, si puissant soit-il, ne pourra obtenir une balance des paiements solide tant que l'on continuera à investir dans l'armement une si grande proportion du produit intérieur brut des Etats. C'est pourquoi la Colombie a proposé aux pays de l'hémisphère de limiter les dépenses militaires à celles qui sont strictement indispensables au maintien de l'ordre intérieur.

64. M. Ramírez-Ocampo souligne en conclusion la vulnérabilité de la structure économique sur laquelle repose la

communauté internationale; il estime nécessaire de créer un mécanisme permanent de sécurité internationale, économique et sociale dépendant de l'Assemblée, qui faciliterait l'application de la Stratégie internationale du développement.

65. M. NEPALI (Népal) dit que l'adoption de la Stratégie internationale du développement à la session précédente avait suscité l'espoir d'un nouveau départ dans les efforts pour réduire les disparités économiques entre les nations. Or, on constate un ralentissement de la croissance économique mondiale dans l'agriculture comme dans l'industrie. L'instabilité monétaire due aux pressions inflationnistes dans les pays industrialisés a contribué à ce ralentissement.

66. La situation a été encore aggravée par les mesures économiques adoptées par les Etats-Unis. Les pays en voie de développement n'avaient pas besoin d'une surtaxe frappant leurs exportations et d'une réduction de l'assistance économique à un moment où le chômage, le déficit de la balance des paiements, l'explosion démographique et un faible investissement des pays développés caractérisaient leur situation.

67. La triste vérité est que les récents événements dans les pays développés ont altéré l'évolution de l'économie mondiale et imposé une nouvelle charge aux pays en voie de développement. Il est évident que la situation présente aura des répercussions sur le processus de croissance de certains pays développés. Mais ce sont les pays en voie de développement qui seront le plus lourdement frappés car ils ne pourront faire face à ces nouvelles contraintes même au prix de grands sacrifices.

68. L'évolution montre donc très clairement que les pays en voie de développement ne pourront atteindre les taux de croissance envisagés pour la deuxième Décennie. Il faut craindre une forte baisse du revenu par habitant par suite de l'accroissement de la population. Ainsi la situation mondiale n'est pas favorable à la réalisation des aspirations des pays en voie de développement ni conforme à l'esprit de l'organisme international qui s'est donné pour but de favoriser la paix et la prospérité dans le monde.

69. Ce qu'il faudrait, c'est une amélioration de la qualité et une augmentation du volume de l'aide économique aux pays en voie de développement, ainsi qu'une stabilisation de la situation économique. D'autre part, pour maintenir pendant les années 70 la vigueur du commerce international, tous les pays développés devraient adopter une politique commerciale libérale pour permettre aux pays en voie de développement d'augmenter leurs exportations vers le reste du monde. A cet égard, la mise en application du système de préférences générales par un certain nombre de pays développés devrait servir d'exemple à ceux qui tardent à l'appliquer. Il est indéniable que l'augmentation du volume du commerce et de l'aide dans les pays en voie de développement contribuerait à améliorer la situation des pays développés. Dans l'intérêt de tous, des sommes énormes consacrées aux armements devraient être utilisées à des fins constructives et les barrières commerciales devraient être éliminées. En réduisant leurs dépenses d'armement et en éliminant les barrières commerciales qui ont un effet appréciable sur l'économie mondiale, les pays s'acquit-

teraient des engagements solennels qu'ils ont pris en vertu de la Charte.

70. Il semble que, devant les problèmes socio-économiques actuels, les superpuissances devraient convenir d'une réduction substantielle de leurs énormes dépenses d'armement. Ce faisant, elles mettraient l'Organisation mondiale en mesure de résoudre ces problèmes, au moins partiellement, et contribueraient ainsi à renforcer la paix et la prospérité du monde.

71. La situation des pays sans littoral appelle également la coopération des pays en voie de développement et des pays développés. Ces pays ont parfois à souffrir des politiques des pays côtiers qui ne sont pas encore devenus parties à la Convention du 8 juillet 1965 relative au commerce de transit des Etats sans littoral².

72. Passant au rapport du Conseil économique et social, M. Nepali se plaît à constater la nouvelle façon dont le Conseil envisage son rôle. Parmi les importantes décisions qui marquent cette évolution, on peut citer la création d'un comité pour l'examen et l'évaluation des progrès réalisés dans l'application de la Stratégie internationale du développement et la recommandation tendant à modifier la Charte pour faciliter l'augmentation du nombre des membres du Conseil et de ceux des comités de session et du Comité des ressources naturelles. Dans l'évaluation des progrès, la délégation népalaise estime que l'Assemblée générale et l'organe chargé de cette évaluation devront veiller à ne pas négliger les problèmes des pays les moins avancés et, en particulier, ceux des pays sans littoral.

73. Le Népal, pour sa part, s'efforce sans relâche d'élever le niveau de vie de sa population. Dans l'esprit de la Stratégie internationale du développement, il a proclamé la Décennie du développement national et s'efforce d'intensifier les programmes de développement au niveau des villages pour rendre ceux-ci viables. Le plan quinquennal en cours vise à assurer une croissance rapide en améliorant l'agriculture et l'industrie. Les efforts ont aussi porté sur la mise en valeur des ressources humaines, afin d'assurer l'équilibre au développement économique et social du pays. Cet équilibre a été également renforcé par les mesures prises dans les domaines de l'éducation et de la réforme agraire.

74. M. DE SEYNES (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), désirant faire certaines remarques sur quelques points particuliers soulevés au cours de la discussion générale, déclare qu'il a écouté avec énormément d'intérêt les nombreuses interventions; il se félicite de constater que le débat a été beaucoup plus centré que d'habitude - ce qui, certes, est une piètre consolation pour les malheurs du temps; point n'est besoin de dire que toutes les interventions seront très scrupuleusement étudiées par le Secrétariat.

75. M. de Seynes remercie tout particulièrement le représentant du Soudan d'avoir mentionné dans son intervention le travail collectif accompli par le Département des affaires économiques et sociales pour établir le rapport sur

la situation économique dans le monde pour 1969-1970. Dans la rédaction de ce rapport, qui porte sur une période préparatoire à la Stratégie, le Département, songeant à la nécessité d'aider les organes gouvernementaux à évaluer leurs réalisations dans le cadre de la Stratégie, s'est efforcé de couvrir tout le champ possible des phénomènes sociaux et économiques et de les présenter logiquement, compte tenu naturellement de l'insuffisance des renseignements dont il dispose; avec l'aide de l'Institut de recherche pour le développement social de Genève, il s'est efforcé, d'une part, d'établir une synthèse permettant d'avoir une vue globale des progrès - ou des absences de progrès - qui seront enregistrés au cours de la deuxième Décennie et, d'autre part, de dégager les principaux indicateurs et leur action réciproque. Tout en reconnaissant que le rapport sur la situation économique dans le monde n'est pas complet, M. de Seynes exprime néanmoins l'espoir qu'il se révélera utile.

76. En ce qui concerne les critiques formulées à la 1373ème séance par le représentant de la République socialiste soviétique de Biélorussie au sujet de l'étude d'ensemble des systèmes fiscaux en vigueur dans les pays en voie de développement, M. de Seynes tient à dire que son département prendra ces critiques en considération dans ses travaux futurs.

77. Pour ce qui a trait aux remarques formulées à la 1378ème séance par le représentant du Brésil quant à la nécessité de réformer le Département des affaires économiques et sociales, M. de Seynes fait observer que cette réforme est déjà en cours et que le rapport du Service de gestion administrative sur l'étude de l'utilisation des effectifs du Département des affaires économiques et sociales sera soumis sous peu à la Cinquième Commission et au Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.

78. Si un certain pessimisme se fait jour en ce qui concerne la situation actuelle, on peut néanmoins déceler quelques signes encourageants au Conseil économique et social, au Conseil du commerce et du développement et à l'Assemblée générale. En effet, l'unanimité s'est maintenant faite quant à la priorité à donner aux pays en voie de développement les moins avancés, dans les programmes d'aide économique et sociale de l'ONU et des pays donateurs. Quant à la Stratégie du développement, M. de Seynes croit qu'elle est utile. En effet, la conclusion à laquelle on arrive maintenant s'insère logiquement dans la Stratégie qui, il ne faut pas l'oublier, est un ensemble de mesures; cette constatation est faite pour inciter l'Organisation à poursuivre son aide.

79. La Deuxième Commission va devoir réfléchir sur la conclusion à donner à son débat. M. de Seynes déclare que ce qui l'a frappé est que le mot "vigilance" est revenu sans cesse dans le débat et estime que c'est bien de vigilance que l'Organisation doit désormais faire preuve. De nombreux orateurs ont, par ailleurs, parlé d'"action unilatérale", mais M. de Seynes dit qu'il convient de ne pas oublier l'inaction multilatérale à l'égard de la réforme monétaire, et cela malgré les nombreux avertissements qui avaient été lancés depuis quelques années, et aussi en matière de libéralisation après les négociations Kennedy.

² Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 597, 1967, No 8641.

C'est là un fait à garder à l'esprit lorsqu'il s'agira de définir avec précision les initiatives à prendre pour résoudre la crise actuelle.

80. Dans une certaine mesure, la Stratégie du développement contient une lacune : elle établit une série d'actions visant à resserrer la coopération entre pays en voie de développement et pays développés, mais ces actions pré-supposent le fonctionnement normal du système international des échanges et des paiements; or, elle ne prévoit pas les conditions nécessaires à ce bon fonctionnement. Les événements récents sont venus montrer la nécessité de compléter sans tarder la Stratégie à cet égard. En effet, si le déséquilibre du système international des échanges et des paiements continue, avec toutes les menaces de rupture qu'il implique, la Stratégie n'aura guère de chances de réussir.

81. Il est inévitable que l'Assemblée générale réagisse aux événements récents mais, ainsi que l'a souligné à la 1379^{ème} séance le représentant du Mexique, il ne lui sera pas facile de réagir à bon escient étant donné qu'elle ne dispose pas d'une analyse d'ensemble approfondie et qu'elle n'a pas eu le temps d'organiser son débat. Le représentant du Mexique a émis le vœu qu'en prévision de la prochaine session de la CNUCED le Secrétariat établisse des études supplémentaires sur les mesures monétaires à prendre. M. de Seynes se demande si, dans l'esprit du représentant du Mexique, le champ de ces études excède celui de la résolution du Conseil du commerce et du développement; il estime pour sa part qu'il importe surtout que l'Organisation des Nations Unies étudie les conditions essentielles d'une économie de croissance et la nécessité de créer une situation plus ou moins stable, ce qui implique naturellement une réforme du système de Bretton Woods. A cette réforme sont étroitement liées les mesures nationales à prendre par les principaux pays développés, dont certains n'ont pas su maîtriser à temps les problèmes de l'inflation et du chômage; les opinions peuvent différer quant à la manière de résoudre ces problèmes, mais il n'en reste pas moins que la réforme monétaire internationale n'aura qu'un effet provisoire si les mesures nécessaires ne sont pas prises à l'échelon national, même si la nouvelle grille des parités reflète bien la situation des divers pays. Si l'on désire entreprendre une enquête, elle devrait porter sur les mesures nationales et les mesures internationales à prendre pour assurer une économie mondiale stable et en voie d'expansion. A cette enquête se rattache la question du contrôle des mouvements de capitaux à court terme, c'est-à-dire le mouvement des eurodollars. C'est là assurément un sujet extrêmement délicat, mais, à long terme, on ne voit pas très bien comment on pourrait maintenir les avantages de ces mouvements de capitaux sans courir de risques sérieux, à moins qu'un contrôle multilatéral ne soit établi. Il s'agit donc de mettre en place un système capable d'assurer une coordination plus étroite des politiques monétaires et une intervention plus directe du Fonds monétaire international sur les marchés des capitaux à court terme. Il est certain que la mise au point de ce système sera difficile et longue mais ce n'est pas là une raison suffisante pour différer toute action.

82. Il faudra également assurer un minimum de contrôle multilatéral sur les sociétés internationales; M. de Seynes se réfère, à ce propos, à la Charte de La Havane de 1948³, et notamment au chapitre V de cette charte dont les dispositions n'ont jamais été appliquées. Certes, l'existence de ces sociétés présente des avantages considérables, mais elles sont aussi potentiellement la source de frictions et peut-être de conflits. L'établissement d'un minimum de contrôle exigera naturellement de longues négociations, mais, dans ce cas-ci également, M. de Seynes ne voit pas de raison de différer la mise à l'étude de la question.

83. Il va de soi que d'autres questions conditionnent elles aussi la situation de l'économie mondiale, et le représentant du Népal a très judicieusement attiré l'attention sur le poids des armements. Cette question est actuellement à l'étude, et le rapport sur les conséquences économiques et sociales de la course aux armements et des dépenses militaires, demandé par l'Assemblée générale en 1970, est en cours de rédaction. Toutefois, il faudrait pour sortir des généralités que les grands pays indiquent leurs intentions à l'égard des liens qu'ils entendent établir entre le désarmement et l'aide économique aux pays en voie de développement. M. de Seynes fait observer que le monde a déjà, dans le passé récent, connu des périodes de diminution des armements, mais qu'aucun lien concret n'avait été établi à cette époque entre les économies réalisées du fait du désarmement et le développement économique.

84. Le représentant de la Yougoslavie a évoqué à la 1375^{ème} séance la notion d'une unité du marché mondial, qui implique une participation croissante des Etats socialistes d'Europe et d'Asie à ce marché. Dans le cadre de cette notion, M. de Seynes note des signes extrêmement prometteurs dans la réforme récente du Conseil d'aide économique mutuelle qui a été évoquée à de nombreuses reprises au cours de la discussion. Il convient maintenant d'étudier les progrès réalisés vers cette unité du marché mondial, et il y a lieu de se féliciter des perspectives de réunion, dans un avenir prochain, d'une conférence sur la sécurité qui, d'après les renseignements dont on dispose, porterait également sur la coopération économique. M. de Seynes rappelle à ce propos que le mot "sécurité" a été employé par le représentant du Brésil et estime que la notion de la sécurité économique doit s'installer d'une manière permanente dans les débats de l'Organisation des Nations Unies car elle s'adapte bien aux situations d'extrême pauvreté. C'est là assurément une notion qui peut transfuser un sang nouveau dans la Stratégie du développement et lui donner une signification et une richesse nouvelles.

85. Le PRÉSIDENT dit sa satisfaction d'avoir constaté que la discussion générale a su prendre, dès le départ, un ton constructif et qu'elle ne s'est pratiquement jamais écartée des questions économiques et financières. Le Président déclare close la discussion générale sur le rapport du Conseil économique et social.

La séance est levée à 18 h 45.

³ *Conférence des Nations Unies sur le commerce et l'emploi, Acte final et documents connexes* (publication des Nations Unies, numéro de vente : 1948.II.D.4).